

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/180

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

**Commission Consultative des Services
Publics Locaux (CCSPL) - Rapport sur
l'état des travaux réalisés au cours
de l'exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL180CM201223-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M.
DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413-1 qui tend à encourager les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un titre ou à un mode de service public ou des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2020 instituant une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant que le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par la commission,

Attendu qu'au cours de ce dernier exercice, la CCSPL, réunie le 14 novembre 2023 a examiné le rapport du délégataire, DALKIA, sur le réseau de chaleur d'HAZEBROUCK.

Après examen du rapport,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'acter la présentation des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023,
- D'acter la candidature de la Ville d'HAZEBROUCK à la labellisation du réseau de chaleur « éco label »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE RAPPORT EST ACTE

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Elise DORMION-ROUSSEZ